



Communiqué de presse, 9 novembre 2017

Vers une pêche durable et d'avenir Renouvellement de l'accord-cadre IFREMER-FFP

A Paris, le jeudi 9 novembre 2017 - FRANCE FILIERE PECHE (FFP) et IFREMER viennent de signer le renouvellement de l'accord-cadre relatif au financement de projets entre scientifiques et pêcheurs.

Depuis sa création, l'association FRANCE FILIERE PECHE soutient la recherche en technologie des pêches et en halieutique via des partenariats avec des instituts et des universités. C'est donc tout naturellement qu'en 2012, l'association s'est engagée avec IFREMER pour accompagner des projets en sciences halieutiques d'envergure et inscrire ainsi durablement la collaboration entre scientifiques et pêcheurs. Un engagement fort qui s'inscrit au cœur de l'ADN de FRANCE FILIERE PECHE : **être au service de la filière maritime française et de ses enjeux d'avenir.**

PECHEURS ET SCIENTIFIQUES : PARTENAIRES DU PROGRES

En constante interaction avec le milieu marin, la pêche doit répondre aujourd'hui à de **nombreux enjeux économiques, sociaux, réglementaires et environnementaux tout en conservant sa rentabilité économique.** Evaluer l'état des stocks et l'impact de la pêche, améliorer la sélectivité des techniques de pêche, approfondir les connaissances sur la biologie des ressources, mieux appréhender les évolutions des écosystèmes : autant d'enjeux majeurs pour gérer de façon durable les activités de pêche, et garantir un état de santé des ressources optimal et conforme à l'objectif de rendement maximum durable. **« La collaboration entre pêcheurs, sentinelles du milieu marin présents quotidiennement en mer, et scientifiques, experts de la ressource halieutique, est possible et efficace, et plus que jamais nécessaire pour relever le défi d'une pêche de demain toujours plus durable »** souligne Gérard Higuinen, Président de FRANCE FILIERE PECHE. Un enjeu que confirme François Jacq, président de l'IFREMER: **« Dans un contexte de sollicitations toujours croissantes, l'IFREMER maintient et développe un investissement scientifique fort, dans la durée, sur les thèmes halieutiques, notamment en relation avec les professionnels, afin de contribuer à un usage raisonné et durable des ressources. »**

2012-2016 : DES PROJETS DEDIES A LA RESSOURCE ET A LA SELECTIVITE

Le premier cycle de l'accord de collaboration entre FFP et IFREMER sur la recherche halieutique s'est articulé autour de deux grandes thématiques : **l'amélioration des connaissances des espèces et de leur environnement** (2/3 des projets) et **la sélectivité et la diminution des rejets** (1/3 des projets).

En 4 ans, 82 projets ont été financés, dont plus de la moitié ont été pilotés par IFREMER et/ou co-pilotés avec le Comité

National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNP MEM).

Ce sont plus de **24 millions d'euros** qui ont été engagés, dont **13 millions** directement financés par FRANCE FILIERE PECHE. Et, grâce au concours des unités de recherche de l'IFREMER basées à Boulogne-sur-Mer, Port en Bessin, Brest, Lorient, Nantes, La Rochelle, Anglet et Sète, et aux pêcheurs *in situ*, près de 50 projets ont d'ores et déjà abouti (C.F. Annexe : exemples de projets). Les résultats de ces travaux scientifiques fournissent aujourd'hui aux pêcheurs français, les leviers pour gérer de façon plus durable leurs activités de pêche, directement dépendantes de l'état de santé du milieu aquatique et de ses ressources.

2017-2020 : DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA FILIERE

Pour continuer à faire face ensemble aux enjeux liés à la ressource et unir toute la filière dans une démarche collective, FRANCE FILIERE PECHE, le CNP MEM et IFREMER s'engagent dans un nouveau cycle de collaboration sur les sciences halieutiques.

Des projets communs qui vont pouvoir s'inscrire autour de trois axes de recherche :

- **Les projets « à enjeux immédiats »**, dont l'objectif sera de répondre à des problématiques à court termes et s'imposant à la filière,
- **Les projets « à enjeux actuels »**, destinés à l'amélioration des connaissances sur les espèces commerciales, sur les écosystèmes, et pour lesquels FFP se positionne en co-financier d'appels à projets publics ou privés,
- **Les projets « d'avenir »**, orientés vers une recherche scientifique ambitieuse pour l'avenir de la pêche et proposer des outils d'aide à la décision pour une meilleure gestion des ressources halieutiques marines.



Ce deuxième cycle de collaboration s'appuiera en partie sur un levier de co-financement public : le FEAMP - Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche. La perspective d'une nouvelle source de co-financement va permettre d'accompagner plus de projets. « *Une intensification de la coopération entre scientifiques et pêcheurs est aujourd'hui perçue comme une réelle opportunité par tous les acteurs de la filière maritime française* », souligne Gérard Romiti, président du CNP MEM.

EXEMPLES DE PARTENARIATS SCIENTIFIQUES/PECHEURS

CELSELECT : COMMENT DIMINUER LES REJETS DE LA PECHE CHALUTIERE ?

La sélectivité est une préoccupation au cœur du métier de pêcheur. **La démarche qui consiste à « trier sur le fond plutôt que sur le pont » entraîne une amélioration continue de la sélectivité et de nombreux dispositifs y contribuant sont testés.**

Le projet CELSELECT s'adresse à la flotille chalutière, pêchant au grand large en mer Celtique et permet de tester différents dispositifs de sélectivité afin de mesurer leur efficacité.

La comparaison des prises indésirables avec ou sans dispositif sélectif met en évidence son efficacité. Par exemple, un dispositif dit « T90 » (le filet est retourné d'un angle de 90°, ce qui permet de laisser les mailles plus ouvertes lorsque le chalut est tracté et par conséquent l'échappement de petits poissons) permet en moyenne **une réduction de 50% des prises non désirées** sur les tests effectués en conditions réelles.

Les pêcheurs ayant participé au projet sont d'ores et déjà très satisfaits du dispositif, qui diminue très fortement la part des prises non désirées sans affecter la capture des espèces commerciales ciblées par ces derniers.

La pêche au chalut représente 65% des volumes vendus en halles à marée par les bateaux français, soit 128 000 tonnes. Les chalutiers représentent 25% de la flotte en France, soit 1 100 navires.

Ce projet, d'un budget total de 1 160 000 €, a bénéficié d'un financement de FRANCE FILIERE PECHE à hauteur de 1 000 000 €.

SMAC : MIEUX COMPRENDRE LA SOLE POUR MIEUX LA GERER

Pérenniser la ressource et valoriser la pêche, tels sont les enjeux des pêcheurs de sole en Manche Est.

C'est tout l'objectif du projet de recherche SMAC (Sole de Manche Est - Amélioration des Connaissances pour une meilleure gestion du stock), porté par l'IFREMER avant même que la sole ne soit soumise à un plan de gestion, depuis début 2016.

Fruit d'une étroite collaboration entre les professionnels et scientifiques, le projet de recherche appliqué à la sole a fourni des données qui seront analysées jusqu'en 2019 afin d'éclairer la prise de décision pour une meilleure gestion de la population de soles de Manche Est.

Parmi les actions du projet SMAC, un programme de marquage a été lancé en 2016, permettant de mieux comprendre les mouvements de la sole. **Les pêcheurs récupérant dans leurs filets des soles marquées ont ainsi pu transmettre à l'IFREMER de précieuses informations, comme la date, les coordonnées du lieu de capture et la longueur totale du poisson marqué, permettant de mieux appréhender l'état de santé de la population et sa répartition spatiale.**

Depuis 2000, la part des pêcheries françaises dans les débarquements de sole en Manche Est fluctue autour de 60%, bien supérieure à celles du Royaume-Uni et du Benelux. Un enjeu majeur pour près de 300 navires, faisant vivre 885 marins.

En 2015, environ 1 800 tonnes de sole ont été débarquées sur la façade Manche, pour un chiffre d'affaires de 14,4 millions d'euros.

Ce projet, d'un budget total de 1 500 000 €, a bénéficié d'un co-financement européen et de France Filière Pêche, à hauteur de 630 000 €.



EXEMPLES DE PARTENARIATS SCIENTIFIQUES/PECHEURS

LIEU NOIR : LE MERLU ENTRE-T-IL EN COMPETITION AVEC LE LIEU NOIR ?

Le lieu noir (*Pollachius virens*) de mer du Nord est un prédateur supérieur reconnu dans cette zone, mais aussi une espèce commerciale essentielle pour plusieurs pêcheries européennes.

Cette espèce a connu ces deux dernières décennies **une chute de sa courbe de croissance**. Cette observation scientifique s'accompagnait du constat par les pêcheurs d'une **augmentation de nombre de merlus dans leurs filets**.

Les chercheurs se sont intéressés à l'impact du développement de la population de merlu au nord sur le lieu noir, avec lequel il rentre en compétition alimentaire. **S'appuyant sur le soutien de deux navires hauturiers de l'armement Euronor, ils ont pu analyser les estomacs de pas moins de 240 poissons entiers.**

Ces deux espèces merlu et lieu noir sont présentes dans **les mêmes zones**, car elles se nourrissent de la même espèce : le tacaud norvégien.

L'impact pour les pêcheurs est le suivant : des lieux noirs moins gros dans leurs filets, et de plus en plus de merlus, dont le quota a été revalorisé en 2015 grâce à cette étude.

En France en 2016, ce sont plus de 14 000 tonnes de lieu noir qui ont été débarquées, pour un chiffre d'affaires de plus de 22 millions d'euros. Quant au merlu, ce sont plus de 45 000 tonnes débarquées pour un chiffre d'affaires de plus de 128 millions d'euros.

Ces recherches ont été intégralement financées par FRANCE FILIERE PECHE, pour un budget total de 116 892 €.

A propos de FRANCE FILIERE PECHE : France Filière Pêche est une association dotée de fonds exclusivement privés. Elle est née de la volonté de réunir, pour la première fois, tous les acteurs professionnels de la filière pêche maritime, des pêcheurs aux distributeurs. A travers sa composition et sa gouvernance, France Filière Pêche présente un caractère interprofessionnel. Outre la création de la marque collective PAVILLON FRANCE, France Filière Pêche a pour missions de soutenir et de valoriser les pratiques durables et responsables des opérateurs de la filière pêche.

A propos d'IFREMER : L'Ifremer contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques.

A propos du CNPME : Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPME) est un organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public.

Regroupant l'ensemble des professions du secteur de la pêche et des élevages marins, il représente et assure la défense des intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable.

Le CNPME est l'échelon national de l'organisation professionnelle des pêches et des élevages marins qui comporte également des comités régionaux (12) et départementaux ou interdépartementaux (13) installés le long du littoral métropolitain et domiens. Les comités sont tous autonomes et indépendants.

Contacts presse - Agence Oconnection

Delphine Daney - 06.82.39.89.47

ddaney@oconnection.fr

Anne-Marie Boyault - 06.89.28.42.29

amboyault@oconnection.fr
